

Référentiel  
de la  
**CHARTRE**  
**ENVIRONNEMENTALE**  
**DU CENTRE-LOIRE**  
à l'horizon 2030



# Référentiel

de la

## CHARTRE

### ENVIRONNEMENTALE

### DU CENTRE-LOIRE

à l'horizon 2030



Illustration de couverture & mise en page : AGATHE NOTTEGHEM-GODOT / agathenott.fr  
Responsable de publication et schémas : BIVC

CRÉDITS

## **6 INTRODUCTION**

### **7 L'AMBITION DU PLAN DE FILIÈRE CENTRE-LOIRE**

- 10 La volonté de maîtriser notre destin et d'anticiper les exigences de demain**
- 11 Pérenniser le modèle du Centre-Loire**
- 12 Les structures partenaires de la création de notre charte environnementale**
- 13 L'indépendance et la sécurité comme moteurs**

### **16 LES CRITÈRES DE LA CHARTE ENVIRONNEMENTALE DU CENTRE-LOIRE, SES FORMULES ET SES PILIERS**

- 17 Le choix de la certification haute valeur environnementale**
- 18 La Charte environnementale Centre-Loire : des critères précis et trois formules distinctes**

### **21 NOTRE OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC**

# INTRODUCTION

Aléas climatiques démultipliés, dérèglement des saisons, ressources naturelles appauvries, autant de challenges qui nous ont amenés à la conclusion suivante : il nous faut agir. Il est aujourd'hui difficile pour les acteurs de la filière d'ignorer les enjeux environnementaux qui émergent et continueront d'émerger au travers de nouvelles réglementations.

C'est pourquoi, afin d'anticiper ces nouveaux enjeux, nous avons mis en place une démarche environnementale, scindée en plusieurs items spécifiques, à notre filière vitivinicole. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire d'agir à toutes les étapes. Dans ce but, les ambitions du Centre-Loire touchent aussi bien à la production, qu'à l'élaboration et à la commercialisation des vins qu'élaborent nos artisans vigneron.

Afin de vous accompagner dans la mise en place de vos démarches environnementales, nous avons élaboré ce référentiel. Structurée autour du développement durable, notre charte environnementale a pour but de vous aider à anticiper les multiples exigences de demain. Couplée de notre outil d'autodiagnostic et de l'accompagnement proposé par nos organismes techniques partenaires, vous avez toutes les clés en mains afin d'atteindre les objectifs réglementaires à l'horizon 2030.

# L'AMBITION DU PLAN DE FILIÈRE CENTRE-LOIRE



Figure 1 - Les raisons derrière l'ambition du plan de filière du Centre-Loire à l'horizon 2030

Le plan filière est un exercice collectif puisque son rôle consiste à répondre à la question :  
**Où souhaitons-nous être dans dix ans ?**

Construit par des professionnels du Centre-Loire que le BIVC a pour rôle d'orchestrer, l'origine de notre plan de filière spécifique est plurielle.

1°

Une modification de la réglementation accompagnant l'entrée en vigueur de la loi EGalim dont l'objet est d'inscrire les filières dans la durabilité.

2°

Une pression sociale croissante due aux exigences qualitatives des consommateurs qui souhaitent consommer moins et mieux.

3°

L'impact du réchauffement climatique dans la vigne et en cave tels qu'une mortalité des ceps en croissance, un potentiel de degré alcoolique toujours plus élevé.

4°

Les changements apportés par une pandémie mondiale qui se traduit par le changement et/ou la fermeture des marchés et le ralentissement de la consommation du fait de la fermeture des CHR.

## LA VOLONTÉ DE MAÎTRISER NOTRE DESTIN ET D'ANTICIPER LES EXIGENCES DE DEMAIN

Sur l'initiative des états généraux de l'alimentation (Loi EGalim), les filières agricoles françaises à l'horizon 2030, se doivent de prendre de plein pied la transition écologique en s'inscrivant dans la durabilité. Cette transition écologique se traduit par une transformation des filières agricoles et l'élaboration d'un plan de développement durable en plus de l'obtention d'une certification environnementale de niveau 2.

Commençons par le commencement et rappelons ce qui fait la particularité du développement durable. Sa caractéristique est de permettre de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs grâce à trois piliers : l'environnement, l'économie et le social.

Pour répondre à ce type de développement, de nombreux organismes de certifications environnementales ont élaboré des chartes structurées autour d'un seul ou des trois piliers évoqués ci-dessus. L'on peut évoquer par exemple : Terra Vitis, Vignerons engagés, HVE, AB, Demeter et Biodyvin.

Lors d'une concertation, les professionnels de la filière Centre-Loire ont démontré leur attachement à un socle reconnu et accessible par tous, permettant de répondre aux exigences nationales, **le label HVE.**



## PÉRENNISER LE MODÈLE DU CENTRE-LOIRE

Ici, 695 vigneronns cultivent en famille des valeurs comme la sincérité du geste, le sens du lien, ou encore la recherche constante de finesse.

Pour faire briller chacune de leurs appellations, ils ont décidé de donner à voir l'esprit et la passion qui les fédèrent. Une lumière qui profite aux pépites encore méconnues, et conforte le plaisir de partager les grands noms, réputés dans le monde entier. Tous unis dans la plus pure expression de leurs terroirs !

Les vigneronns du Centre-Loire sont tout simplement un collectif. Un collectif d'artisans de la vigne, rassemblés par une volonté commune : la révélation d'une mosaïque de terroirs et la transmission d'une véritable culture vigneronne. Les vins du Centre-Loire ont du caractère, de la typicité et beaucoup de pureté. Ils le tiennent en partie de la Loire. C'est grâce à elle, et grâce à notre collectif, que toutes ces belles vignes peuvent pousser.



## LES STRUCTURES PARTENAIRES DE LA CRÉATION DE NOTRE CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Le Centre-Loire, fort de son modèle de fonctionnement spécifique, a développé son propre plan de filière. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les divers organismes qui nous composent.

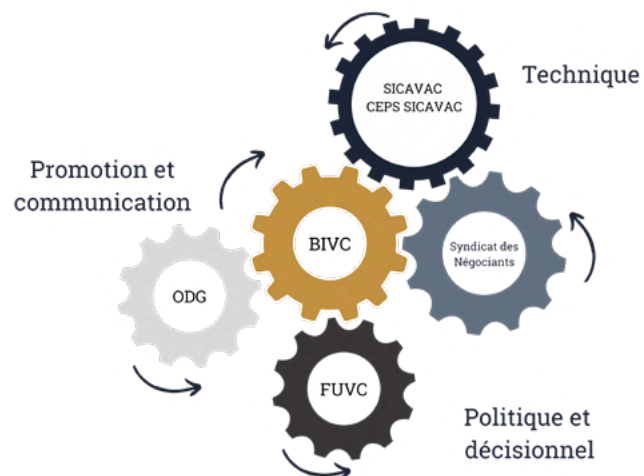


Figure 2 - Les structures créées par et pour les vignerons et les négociants assurant notre indépendance

FUVC : Fédération des Unions Viticoles du Centre

ODG : Organisme de Défense et de Gestion

BIVC : Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre-Loire

## L'INDÉPENDANCE ET LA SÉCURITÉ COMME MOTEURS

En 2019, en adéquation avec notre essence, la filière Centre-Loire a décidé de se désolidariser des actions menées par Interloire afin de pouvoir mieux valoriser notre modèle d'artisans vignerons. Cette décision reflète notre identité profonde, fondée sur les objectifs et les valeurs qui nous sont propres. De cette indépendance est né notre plan de filière dont nous avons fait de l'environnement l'axe principal, se fixant pour objectif une certification totale de nos surfaces viticoles d'ici 2030.

De cet axe environnemental nous avons fait naître une charte environnementale en adéquation avec nos exigences. Repenser nos pratiques culturelles tout en respectant nos vins, notre unicité, notre esprit familial et notre modèle d'artisans vignerons pour les inscrire dans la durabilité. Non obligatoire, la mise en application se fait sur la base du volontariat et d'une démarche progressiste. En effet, peu importe l'avancée de vos démarches agro-environnementales, notre charte vous permettra d'aller plus loin.

### Respecter notre **volonté**

Améliorer et garantir la notoriété de nos vins à travers :

- Plus de durabilité
- Une montée en gamme
- Une meilleure visibilité



### Respecter notre **identité**

Notre esprit familial et notre unicité garantissent une culture vigneronne forte et une grande pureté d'expression

### Respecter nos **valeurs**

Un modèle d'artisans vignerons tournés vers l'excellence et ancrés dans le territoire

Figure 3 - Un plan de filière propre au Centre-Loire

Cette charte environnementale, propre à la filière vitivinicole du Centre-Loire, capitalise sur un label existant auquel nous avons ajouté des critères à dimension volontairement locale et spécifique.

Les critères du Centre-Loire, en adéquation avec notre identité, nos valeurs et notre volonté ont été définis avec les organismes techniques qui nous épaulent. Dans un souci de clarté, ils sont organisés en trois formules distinctes : **Équilibre** (formule 1), **Harmonie** (formule 2) et **Finesse** (la formule 3).

À ces formules, s'ajoutent des actions et objectifs communs mis en place au travers de divers outils, supports (création d'un outil d'autodiagnostic, rédaction de fiches techniques) et actions (semaine de la biodiversité, séminaires, formations) liés intrinsèquement au développement durable et au respect de l'environnement.

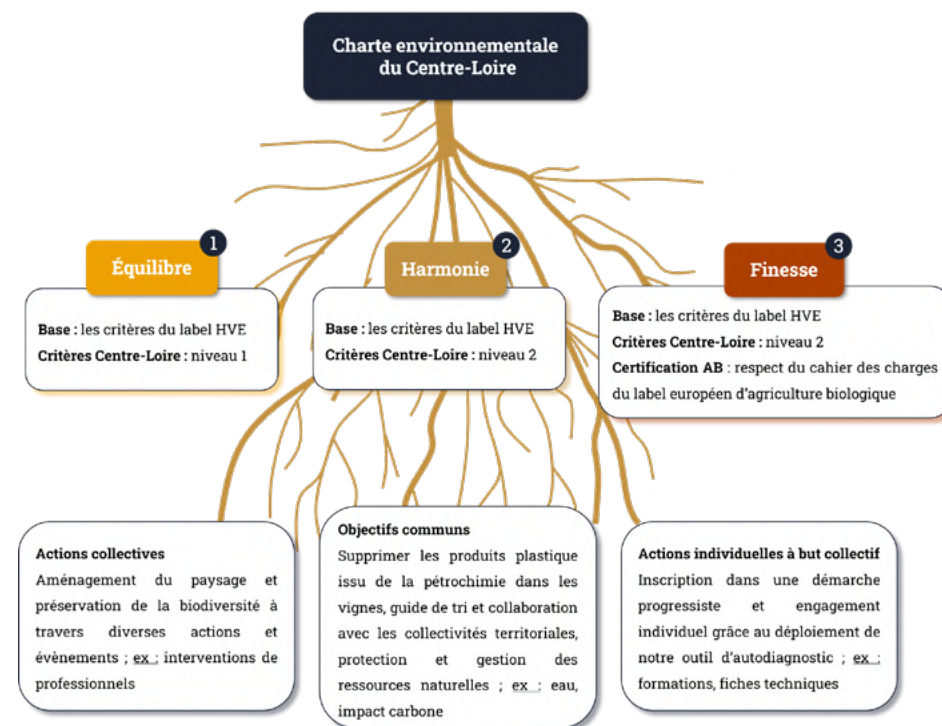


Figure 4 - Formules et objectifs de la Charte environnementale du Centre-Loire

En s'appuyant sur le label HVE existant, notre charte environnementale se dote d'un langage commun et qualitatif puisque son cahier des charges surpasse l'obligation réglementaire étatique de niveau 2. Ce label, Haute Valeur Environnementale, se compose de trois paliers.



# LES CRITÈRES DE LA CHARTE ENVIRONNEMENTALE DU CENTRE-LOIRE, SES FORMULES ET SES PILIERS

## LE CHOIX DE LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Construite pour être applicable à tous les systèmes de production, cette certification concerne l'ensemble de l'exploitation et porte sur quatre domaines environnementaux présentés ci-dessous. La certification HVE est une démarche volontaire permettant aux producteurs de se démarquer auprès des consommateurs. Pensée pour être fédératrice autour d'exigences et objectifs communs, son logo est lisible et compréhensible par tous.

### Protéger la biodiversité

Intégration et développement de la biodiversité dans son exploitation au travers d'infrastructures agro-écologiques et d'espèces végétales cultivées

### Adapter sa stratégie phytosanitaire

Réduire ses quantités et mettre en place des méthodes alternatives aux intrants chimiques



### Préserver les ressources naturelles

Préserver l'eau : récupération, recyclage et réutilisation

### Gérer sa fertilisation

Diminuer ses quantités d'azote et limiter les fuites dans le milieu naturel

Figure 5 - Les 4 piliers structurant de la certification HVE

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la charte du label HVE :

<https://agrigestion.fr/actualites/haute-valeur-environnementale-quel-cahier-des-charges/>

Pour autant, nous avons jugé la HVE insuffisante. C'est pourquoi, **nous avons décidé d'aller plus loin dans nos pratiques agro-environnementales vertueuses.**

## LA CHARTE ENVIRONNEMENTALE CENTRE-LOIRE : DES CRITÈRES PRÉCIS ET TROIS FORMULES DISTINCTES

Organisés sous forme de groupes, vigneron et appellations ont travaillé de pair sur les différents items évoqués ci-après. Durant ces sessions de travail ont été décortiqué et établi, pour exemple : les seuils et types d'intrants autorisés afin de ne pas défavoriser certaines appellations ou lieux-dits.

D'ici 2030, toute exploitation devra être engagée dans une certification environnementale de niveau 2. Notre objectif est donc de rendre notre charte Centre-Loire certifiante afin que nos efforts soient reconnus, qu'elle garantisse le respect de l'obligation légale mais qu'elle aille également plus loin afin de nous préparer à l'évolution de la réglementation et des attentes de la société pour ne pas avoir à les subir.

Bien que l'application de notre charte se fasse sur la base du volontariat, l'engagement des vignerons permet de nombreuses choses. La première, la préservation de notre planète, de nos écosystèmes, de la biodiversité et des richesses naturelles qui la composent. La deuxième, la centralisation de données techniques essentielles à l'avancée des essais et travaux de SICAVAC et CEPS SICAVAC. La troisième, faire connaître et valoriser les bonnes pratiques et les efforts collectifs des vignobles du Centre-Loire par la publication de communications sur les divers canaux d'informations du BIVC.

L'intérêt de notre démarche, celle d'ajouter des critères spécifiques et précis à un label aussi complet que celui d'HVE, permet à nos artisans vigneron de répondre également aux exigences du cahier des charges de l'agriculture biologique.

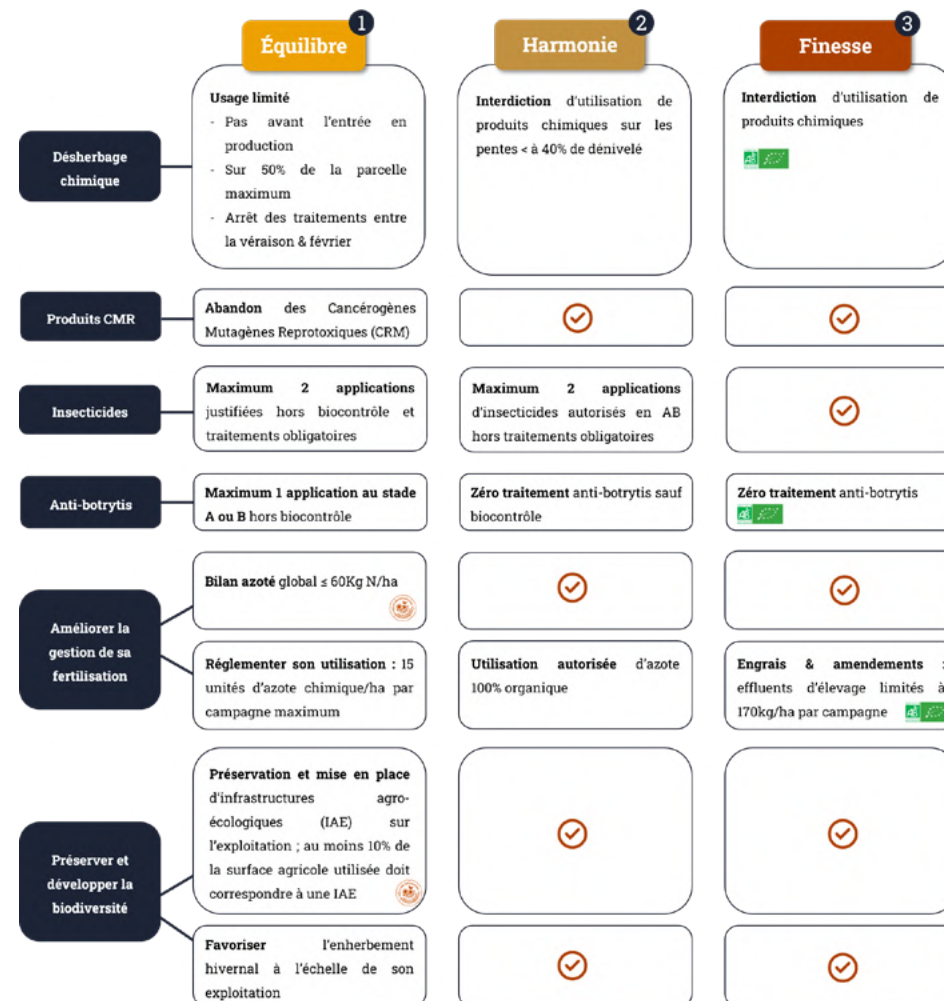


Figure 6 - Critères propres à la charte environnementale du Centre-Loire

Grâce à ce cumul d'enjeux couverts par les trois cahiers des charges (HVE, critères Centre-Loire et AB), nous dépassons ce que nous impose la réglementation nationale à l'horizon 2030.

	HVE	Centre-Loire	AB	TOTAL
Produits phytosanitaires	IFT			✓
Produits CMR	Changements fin 2022			✓
Biodiversité	individuel	Actions collectives	✗	✓
Fertilisation	En kg N/ha	Azote organique	Azote organique	✓
Gestion de l'eau	récupération	Traitement & réutilisation ✗	✗	récupération ✗
Empreinte carbone	✗	Diagnostic & plan d'action ✗	✗	✗

✗ Non traité par le cahier des charges     
 ✗ Travaux en cours de réflexion     
 ✓ Complet et maîtrisé

Figure 7 - Une charte environnementale accessible, cohérente et ambitieuse

Comme le met en évidence le graphique récapitulatif ci-dessus, le Centre-Loire doit s'emparer des items épineux que sont : la gestion de l'eau et l'empreinte carbone.

# NOTRE OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC

Simple d'utilisation et didactique, notre outil d'autodiagnostic a pour but d'accompagner l'engagement de nos vignerons dans leur démarche environnementale. Cet outil est un véritable levier de progression. Challengeant, il permet aux vignerons de mesurer l'avancée de leurs démarches, de savoir où ils en sont et de se positionner par rapport à la moyenne.

Sa forme est celle d'un QCM et seuls trois prérequis sont nécessaires (numéro CVI, programme de fertilisation et cahier de traitement). Son contenu est structuré autour des quatre piliers de notre charte agroenvironnementale. Des fichiers Excel sont également mis à disposition des vignerons tout au long du QCM afin qu'ils puissent communiquer les réponses attendues lors des questions techniques les plus pointues.

Une fois le questionnaire complété, sont communiqués aux vignerons :

- la formule correspondant à sa situation : 1, 2 ou 3 ;
- un schéma radar de ses réponses lui permettant d'identifier son positionnement par rapport à la moyenne ;
- des pistes d'améliorations ;
- des fiches techniques et thématiques rédigées par SICAVAC.

L'objectif de l'outil est multiple. Il permet en effet de répondre aux objectifs établis par notre plan de filière, de contribuer aux avancements des expérimentations de SICAVAC et de constituer pour le BIVC un état des lieux des pratiques vitivinicoles durables.

Accessible dès aujourd'hui par le lien suivant, nous espérons que cet outil saura **vous accompagner et renforcer votre détermination** quant à la mise en place de **pratiques agro-environnementales vertueuses**.

**Ne tardez plus et rejoignez-nous !**

<https://autodiagnostic.vins-centre-loire.com/>







BIVC

Bureau interprofessionnel des Vins du Centre-Loire

9, route de Chavignol - F - 18300 Sancerre

[contact@vins-centre-loire.com](mailto:contact@vins-centre-loire.com) / tél. 02 48 78 51 07



[@vinsducentreluire](https://www.instagram.com/vinsducentreluire) - [#vinsducentreluire](https://www.facebook.com/vinsducentreluire)

[www.vins-centre-loire.com](http://www.vins-centre-loire.com)

